

Commune de Pont-à-Celles

Enquête Publique : Programme de gestion durable de l'azote

Enquête publique

Le Collège communal informe la population que, dans le cadre de la Directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir des sources agricoles, le programme de gestion durable de l'azote a été mis à jour. En vertu des articles D.29-7 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, ce document est soumis à enquête publique sur l'entité :

| Date d'affichage de l'avis | Date d'ouverture de l'enquête | Date de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|---|
| 8 août 2022 | 16 août 2022 | 30 septembre 2022 | Collège communal 22, place communale 6230 PONT-A-CELLES environnement@pontacelles.be |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête à l'Administration communale – service Cadre de vie, place communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, chaque jour ouvrable pendant les heures de service. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.62/63 ou via environnement@pontacelles.be.

Les documents sont consultables également sur le site internet : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>.

Les observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.62/63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne, au moyen du formulaire prévu à cet effet, sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW ARNE :

| |
|--|
| <p align="center">Programme de gestion durable de l'azote Via courriel : enquetepublique.pgda@spw.wallonie.be ou par courrier au SPW ARNE – DEE Enquête publique PGDA Avenue Prince de Liège, 15 5100 Namur</p> |
|--|

Pont-à-Celles, le 2 août 2022.

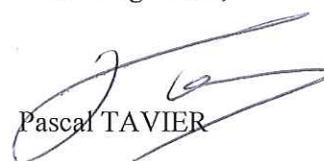
La Directrice générale f.f.,


Nathalie COLSON

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


Pascal TAVIER

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier